

# *Règlement des « Challenges des Étocs »*

Avant de hisser les voiles, munissez-vous de fair-play et de bonne humeur, naviguez sobre, cela vous permettra de profiter du vent dans les voiles pendant et après les Challenges des Étocs !

Article 1 : Au cours des sorties “Challenges des Étocs”, les règles de navigation usuelles, de sécurité, de fair-play, de privilège et de bon sens s'appliqueront en toutes situations, avec sourire et courtoisie. Chaque skipper sera entièrement responsable de sa navigation et de ses décisions.

Pour participer valablement aux Challenges des Étocs, une VHF (en fonctionnement pendant toute la durée de chaque sortie) sera connectée au canal 6 sur chaque voilier.

Article 2 : Nos “Challenges des Étocs” ne figureront jamais dans les palmarès des plus fins skippers de France. L'honnêteté, le fun, et le plaisir de naviguer ensemble doivent donc rester les maîtres mots de ce divertissement. Les réclamations seront donc très mal vues par le “Comité des Challenges des Étocs”, qui est élu au sein des membres propriétaires de voiliers habitables.

Ses décisions seront sans appel.

Article 3 : Le Parcours

Les parcours de base des “Challenges des Étocs” seront toujours les mêmes, sauf si les conditions météo ou des événements nécessitent qu'ils soient raccourcis ou inversés. L'heure de départ sera également toujours la même, avec les mêmes réserves : 10 à 11 heures du matin, suivant la marée, le premier et le troisième Samedi de chaque mois en saison. Un parcours pourra toujours être rajouté en semaine, pendant les vacances par exemple, la condition étant qu'il y ait au moins 3 skippers. Dans ce cas il sera porté à la connaissance des membres avant le départ par mail ou ponctuellement par téléphone.

Article 4 : Le circuit

Le parcours sera clairement défini avant le départ entre les skippers.

Les montres des participants devront être réglées préalablement sur l'heure de référence du Comité.

Le top départ sera donné sur la ligne Locarec / Men Leonec après 2 avis d'avertissement lancés par un membre du Comité ou par un des bateaux définis avant le départ.

Il y aura donc un coup de corne de brume aux tops -5 mn, -1 mn et 0 (départ).

Tout franchissement de la ligne de départ avant le signal de départ, tout frottement d'une bouée ou d'un autre participant, toute faute caractérisée, seront sanctionnés par une tournée générale à l'issue de la sortie, un demi-tour forcé au moment de l'incident, et un signalement au Comité qui décidera de la vraie sanction à appliquer. Il est à noter que la peine sera aussi applicable pour toute tricherie, tentative de corruption, vilénie ou vilipendage. Étant donné que ces viles exactions sont cumulables, les peines le seront également.

#### Article 5 : L'arrivée

Chaque skipper notera précisément et honnêtement son heure de passage de la ligne Locarec / Men Leonec et notera le nom du bateau le précédent et celui du suivant, et ce au moment précis du passage de la ligne, Ces éléments seront ensuite confirmés verbalement, par mail ou par téléphone au Comité, qui effectuera les corrections de handicap et qui renverra par mail à chacun le recueil du jour.

Une synthèse “jour”, “mensuel” et “de saison” cumulés sera aussi effectué. Il prendra en compte les “Challenges des Étocs” hors-série.

#### Article 6 : Lots et récompenses.

Ces Challenges des Étocs étant un divertissement, les lots et récompenses seront probablement à la hauteur des espérances.

Article 7 : A l'issue de chaque sortie, après avoir rangé, bichonné, voir réparé pour les plus engagés, nos fiers vaisseaux, la remise des temps pourra aussi avoir lieu autour d'un verre ou autre. Vous pouvez d'ores et déjà programmer un certain délai après chaque “Challenges des Étocs” afin de jouir de ces moments de plaisirs partagés.

#### Article 8 : Conditions météo

La décision de départ (ou non) et le parcours de chaque “Challenges des Étocs” seront pris juste avant chaque sortie, sur le quai, à la majorité des voix des participants. Chacun sera libre de prendre le départ ou non.

Article 9 : Les participants doivent se faire connaître avant le début de la saison auprès du Chef du Comité, et lui fournir les caractéristiques exactes de leur voilier.

Idem en cas de changement de bateau en cours de saison.

Article 10 : Le présent règlement, perfectible et modifiable, doit être accepté par chacun des participants avant son premier départ, alors n'hésitez pas à soumettre au Comité vos idées d'amélioration !

*Règlement original fait à Penmarc'h le 7/4/2026*